

## **Bref résumé du processus de certification Halal**

### **1. Enquête préliminaire / Renseignements**

Les lignes directrices Halal de **Bio-Consul** et toute autre information pertinente est envoyée au demandeur lors de la réception de la lettre de motivation et / ou de l'enquête.

### **2. Application**

Le client intéressé dans une certification Halal doit remplir un formulaire de demande pour le produit et le site de production, en fournissant tous les détails nécessaires sur l'entreprise et les processus qui sont utilisés, qui doivent être conformes Halal.

### **3. Accord d'engagement**

Après une pré-évaluation de la conformité Halal, **Bio-Consul** et la compagnie doivent signer un accord indiquant les dispositions et les modalités de vérification pour la certification Halal.

### **4. Estimation / Évaluation des documents**

L'équipe dévaluation technique examine les documents suivants et évalue la qualité Halal et donne ainsi la recommandation d'une vérification sur place.

- a. La Lettre d'intention positive pour mettre en œuvre un environnement conforme Halal ;
- b. La Liste des matières premières qui sont utilisées dans le produit ;
- c. Les méthodes d'emballage, d'entreposage et de transport ;
- d. Les Documents sur les procédures et les processus et tout autre document pertinent fourni par le client.

Basée sur le point 3, **Bio-Consul** procède à une inspection / vérification sur place des locaux de l'entreprise pour vérifier la mise en œuvre de la conformité Halal.

Si approuvé,

## **5. Audit / Site d' Inspection**

Une vérification sur place des locaux doit être menée conformément au plan de vérification. L'inspection du site doit aider **Bio-Consul** à évaluer la conformité Halal tout en (auditant et) en observant sur place le processus de production du produit en cours d'exécution pour être certifié. S'il est jugé nécessaire, des échantillons peuvent être pris et envoyés pour des tests en laboratoire.

## **6. Rapports**

**Bio-Consul** établie un rapport de l'audit avec une recommandation de conformité Halal.

## **7. Rapport d'évaluation**

Les Rapport d'audit et les résultats de laboratoire (si nécessaire) doivent être évalués lors d'une réunion du Comité Halal.

*Si le rapport d'audit ne répond pas aux exigences du plan de vérification du mémorandum de l'audit, l'entreprise doit en être informée.*

S'il répond aux exigences en question, l'auditeur doit faire un rapport de résultat de l'audit au comité Halal. Le comité vérifie la qualité Halal sur la base du rapport, de la documentation, et le rapport d'audit sur place.

## **8. Avis juridique sur la qualité Halal du produit**

Sur la base des deux rapports, d'évaluation de la documentation et de la vérification sur place, le Comité Halal rend un avis juridique (fatwa) sur la qualité Halal du produit /du site de production.

## **9. Délivrance d'un certificat Halal**

Après l'évaluation positive, un certificat Halal est délivré valable pour un an qui peut être affiché dans les locaux de l'entreprise certifiée. La certification Halal ne doit être délivrée qu'après approbation par le comité Halal.

## **10. Audit de surveillance**

***Bio-Consul*** se réserve le droit de procéder à une inspection inopinée et sans préavis des lieux régulièrement ou périodiquement (au moins une fois par an), pour vérifier et s'assurer la conformité continue avec les normes et procédures Halal.